

Procès-verbal de la **10^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 3 juin 2019** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Paul Loyer, Ernest Bédard, Paul Morin, Pierre Boucher (arrivée tardive – 19 h 51), Steve Kirk, David Pigeon, et Normand Sylvestre

Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport
Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles
Monsieur Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C147-1906 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts aux points :

- 9. B) Félicitations / Nomination au poste de direction à l'école Le Tremplin

- 21. B) Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la ville de Gatineau pour l'octroi des projets au Fonds vert – Pour les écoles du Nouveau-Monde et du Bois-Joli, le Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (Édifice Maloney) et le Centre d'éducation des adultes des Draveurs (Édifice l'Escale)
- 21. C) Amendement de l'entérinement des coûts supplémentaires – Mesure Maintien des bâtiments – Désamiantage – Centre administratif
- 29. A) Publication de la carte professionnelle du commissaire Steve Kirk pour sa contribution à la kermesse de l'école de l'Envolée
- 31. B) Motion de félicitations à Sébastien Girard – École polyvalente de l'Érablière
- 31. C) Motion de félicitations à madame Manon Dufour – Nomination comme diplômée d'influence de l'école nationale d'administration publique

Adopté à l'unanimité

C148-1906 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 6 MAI 2019

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 6 mai 2019.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

C149 -1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION À L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Karine Morissette au poste de direction à l'école de la Rose-des-Vents;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'adresser des félicitations à madame Karine Morissette pour sa nomination en tant que directrice à l'école de la Rose-des-Vents.

Adopté à l'unanimité

**C150 -1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION À L'ÉCOLE DES TROIS-SAISONS**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Mélanie Charette au poste de direction à l'école des Trois-Saisons;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'adresser des félicitations à madame Mélanie Charette pour sa nomination en tant que directrice à l'école des Trois-Saisons.

Adopté à l'unanimité

**C151-1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION À L'ÉCOLE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Stéphane Maleau au poste de direction à l'école La Source;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adresser des félicitations à monsieur Stéphane pour sa nomination en tant que directeur à l'école La Source.

Adopté à l'unanimité

**C152 -1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION À L'ÉCOLE L'ÉQUIPAGE**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Josée Baril au poste de direction à l'école L'Équipage;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adresser des félicitations à madame Marie-Josée Baril pour sa nomination en tant que directrice à l'école L'Équipage.

Adopté à l'unanimité

**C153-1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION À L'ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Vicky Guay au poste de direction à l'école Le Tremplin;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à madame Vicky Guay pour sa nomination en tant que directrice à l'école Le Tremplin.

Adopté à l'unanimité

**C154-1906 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les

objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

C155-1906 POLITIQUE 52-01-01 TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 291 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire peut organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la politique 52-01-01 « Transport scolaire » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C156- 1906 POLITIQUE 50-40-01 POLITIQUE POUR UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LA DIVERSITÉ DE GENRES

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs de se doter d'une politique qui permet de garantir à ses élèves un accès équitable à toutes les activités éducatives, parascolaires et sociales de l'école, et ce, d'une manière qui permet de préserver et de protéger leur dignité et leurs droits fondamentaux garantis par les chartes québécoise et canadienne;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Unité des Draveurs de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne que la politique 50-40-01 « Pour une école ouverte sur la diversité de genre » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**C157-1906 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR,
HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE 2019-
2020**

CONSIDÉRANT les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3);

CONSIDÉRANT le projet de règlement soumis aux membres du conseil des commissaires par la directrice générale;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été l'objet d'un avis public d'au moins 30 jours, indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter le règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2019-2020 soit accepté comme ci-après énoncé.

Les séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année 2019-2020, ont lieu au centre administratif, salle Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau selon le calendrier suivant :

Lundi 26 août 2019	19 h 30
Lundi 23 septembre 2019	19 h 30
Lundi 21 octobre 2019	19 h 30
Lundi 18 novembre 2019	19 h 30
Lundi 16 décembre 2019	19 h 30
Lundi 27 janvier 2020	19 h 30
Lundi 24 février 2020	19 h 30
Lundi 6 avril 2020	19 h 30
Lundi 11 mai 2020	19 h 30
Lundi 1 ^{er} juin 2020	19 h 30
Lundi 29 juin 2020	19 h 30

Adopté à l'unanimité

**C158-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN
DES BÂTIMENTS - REMPLACEMENT DES DEUX
TUYAUX D'AQUEDUC D'EAU – ÉCOLE
POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 1 000 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} mai 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 22 mai 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'accepter la soumission de la firme **Equinoxe JMP (6369472 Canada Inc.)**, située au 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 d'une somme de **463 669,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des deux tuyaux d'aqueduc d'eau à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Sigouin Pipeline & Construction (9161-4396 Québec Inc.) 13900, rang Saint-Dominique Mirabel (Québec) J7N 1T6	584 100,00 \$
---	---------------

Adopté à l'unanimité

**C159-1906 ENTÉRINEMENT DU CONTRAT – MESURE
RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN -
RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET MISE AUX NORMES
DE L'ENTRÉE PRINCIPALE – ÉCOLE DU NOUVEAU-
MONDE (MONSEIGNEUR LEMIEUX)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 510 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit de maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 avril 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 6 mai 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 23 août 2019 selon l'échéancier de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'accepter la soumission de la firme **Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)** située au 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7 d'une somme de **553 953,92 \$**, excluant les taxes pour des rénovations intérieures et la mise aux normes de l'entrée principale à l'école du Nouveau-Monde (édifice Monseigneur Lemieux).

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

DLS Construction inc. 578 000,00 \$
1910, chemin Pink
Gatineau (Québec) J9J 3N9

Defran inc. 584 422,00 \$
55, rue Breadner
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Jaco (6238009 Canada inc.) Non conforme
814 Acadian Gardens
Orléans (Ontario) K1C 2V6

Adopté à l'unanimité

**C160-1906 CONSULTATION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES
DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU –
EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU
NOUVEAU-MONDE**

CONSIDÉRANT que l'école du Nouveau-Monde prévoit certains travaux d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école du Nouveau-Monde a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau vise à établir une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Morin de poursuivre le processus de consultation en vue de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'embellissement de la cour de l'école du Nouveau-Monde entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

C161-1906 CONSULTATION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU – EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE

CONSIDÉRANT que l'école La Source prévoit certains travaux d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école La Source a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau vise à établir une subvention de 35 000 \$ pour aider au financement du projet sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Sylvestre de poursuivre le processus de consultation en vue de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'embellissement de la cour de l'école La Source entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

**C162-1906 SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE VILLE DE
GATINEAU — PARTIE DU LOT 4 524 835 —
CONSTRUCTION DES SYSTÈMES DE SERVICES
PUBLICS POUR LA MISE EN PLACE DES FEUX DE
CIRCULATION, 360, BOULEVARD DE LA VÉRENDRYE
(ENTRÉE LABROSSE) — ÉCOLE POLYVALENTE
NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau veut construire des systèmes de services publics pour la mise en place de feux de circulation situés au 360, boulevard de La Vérendrye (entrée boulevard Labrosse), école Polyvalente Nicolas-Gatineau, à savoir une partie du lot 4 524 835, cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT les intentions de la Ville de Gatineau d'obtenir de Vision Multisport Outaouais une servitude réelle et perpétuelle permettant la mise en place de feux de circulation;

CONSIDÉRANT que ce projet est d'assurer la sécurité des véhicules et des piétons qui traversent à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront en juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau assure la sécurité du chantier durant les travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau s'engage à la remise en état du fonds servant à ses frais;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs est propriétaire de l'immeuble et que Vision Multisport Outaouais en est l'emphytéote;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la Commission scolaire des Draveurs consent et ratifie les droits créés aux termes des présentes;

CONSIDÉRANT la recommandation, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'autoriser le président et la directrice générale à signer une servitude réelle et perpétuelle relative à la construction des systèmes de services publics pour la mise en place de feux de circulation sur une partie du lot 4 524 835 du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Hull, au 360, boulevard de La Vérendrye (entrée boulevard Labrosse) propriété de la Commission scolaire des Draveurs, le tout tel que démontré par la description technique préparée par Doris Lapointe, arpenteuse-géomètre, le 12 février 2019, sous le numéro 1611 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité

**C163-1906 CESSION D'UN IMMEUBLE – LOT 1 321 649 DU
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC DANS LA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL – UNE
SECTION DE TROTTOIR 360, BOULEVARD DE LA
VÉRENDRYE – ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-
GATINEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau veut acquérir une partie du lot 1 321 649 du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau qui constitue le trottoir qui longe une partie du boulevard Labrosse situé à l'est;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau prend l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation immédiate;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau payera les frais et les honoraires des présentes de leur publicité et des copies pour toutes les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de céder le lot 1 321 649 du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, à la Ville de Gatineau, sans garantie légale, pour la somme de 1,00 \$ et d'autoriser le président et la directrice générale à signer l'acte de cession et tout document nécessaire afin de donner suite à la présente.

Adopté à l'unanimité

**C164-1906 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA MUNICIPALITÉ DE
CANTLEY CONCERNANT L'UTILISATION DES
LOCAUX DES ÉTABLISSEMENTS SAINTE-
ÉLISABETH, DE LA ROSE-DES-VENTS ET DE L'ORÉE-
DES-BOIS**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente avec la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux des établissements Sainte-Élisabeth, de la Rose-des-Vents et de l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT la volonté des 2 parties d'avoir un protocole unique pour les 3 établissements dans le secteur de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions d'établissement concernées, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de procéder à la signature du *Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux des établissements Sainte-Élisabeth, de la Rose-des-Vents et de l'Orée-des-Bois* selon les dispositions intervenues entre les deux parties, que cette entente entre en vigueur à la date de sa signature et qu'elle vienne à échéance au 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité

**C165-1906 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA MUNICIPALITÉ DE
VAL-DES-MONTS CONCERNANT L'UTILISATION DE
LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE 088**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts ont uni leurs efforts en participant financièrement et de façon importante à la construction de la nouvelle école primaire de Val-des-Monts 088 en 2018-2019;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire un protocole d'entente avec la Municipalité de Val-des-Monts concernant l'utilisation des locaux de la nouvelle école primaire 088;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement concernée, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de procéder à la signature du *Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Val-des-Monts concernant l'utilisation des locaux de la nouvelle école primaire 088* selon les dispositions intervenues entre les deux parties, que cette entente entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019 et qu'elle vienne à échéance au 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité

**C166-1906 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE
GATINEAU POUR L'OCTROI DES PROJETS AU FONDS
VERT – POUR LES ÉCOLES DU NOUVEAU-MONDE ET
DU BOIS JOLI, LE CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS
(ÉDIFICE MALONEY) ET LE CENTRE D'ÉDUCATION
DES ADULTES DES DRAVEURS (ÉDIFICE L'ESCALE)**

CONSIDÉRANT que les établissements du Nouveau-Monde, du Bois Joli, le centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifice Maloney) et le centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice L'Escale) ont déposé des demandes de subvention pour le Fonds vert;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau accepte de verser une subvention pour :

- La plantation d'arbres, l'installation de 2 tables de pique-nique et de bancs dans la cour d'école pour une somme de 4 651,18 \$ à l'école du Nouveau-Monde;
- L'installation de 2 fontaines d'eau pour une somme de 3 748,88 \$ et l'installation d'îlots de tri pour les matières résiduelles pour une somme de 3 744,00 \$ à l'école du Bois Joli;
- L'installation de 2 fontaines d'eau pour une somme de 3 748,88 \$ au centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifice Maloney);
- L'installation d'îlots de tri pour les matières résiduelles pour une somme de 3 714,75 \$ au centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice L'Escale);

afin d'aider au financement du projet et le tout sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à suivre le budget de chaque projet pour la gestion et l'organisation de ses activités;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à tenir informée la Ville de Gatineau des activités concernant les projets;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à insérer le logo et le nom du Fonds Vert dans les communications appropriées, le tout en respectant la politique de communication de la Ville de Gatineau et de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Morin de procéder à la signature du protocole d'entente concernant le Fonds Vert entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la signature du protocole et qu'elle vienne à échéance le 30 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

**C167-1906 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION C135-1905 -
ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS –
DÉSAMIANTAGE DES PLAFONDS ET DES
PLANCHERS DU NIVEAU 1 – CENTRE
ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT la résolution C135-1905 *Entérinement des coûts supplémentaires – mesure Maintien des bâtiments – Désamiantage des plafonds et des planchers niveau 1 au centre administratif*;

CONSIDÉRANT l'ajustement à la baisse du montant total des coûts supplémentaires de 5,52 \$;

CONSIDÉRANT le projet de désamiantage des plafonds et des planchers niveau 1 au centre administratif dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par les firmes *Lapalme Rheault Architectes Associés + ACSL*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'amender la résolution C135-1905 pour l'entérinement les coûts supplémentaires pour le projet de désamiantage des plafonds et des planchers niveau 1 au centre administratif :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Un crédit a été demandé pour ne pas avoir peinturé les portes teintes au niveau 2.	(184,55 \$)
Un haut de mur et un plafond ont été scellés contre le feu.	1 194,10 \$
Le platelage métallique dans le haut des murs a été rehaussé en raison de sa forme anormalement irrégulière. Modification d'un plafond suspendu entre deux sections de mur. Certaines portes ont été coupées puisqu'elles frottaient sur le nouveau revêtement de plancher.	5 252,90 \$
TOTAL	6 262,45 \$

Adopté à l'unanimité

C168-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES POUR LE SUPPORT ET LA MAINTENANCE DE CISCO SMARTNET ET ENTENTE ENTREPRISE (TÉLÉPHONIE)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 26 avril 2019 conformément à la *Loi sur les contrats et organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture de soumissions le 23 mai 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que conformément au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, un comité de sélection a évalué la qualité des soumissions;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'évaluation faite par les membres du comité d'analyse technique font consensus et qu'ils démontrent que la soumission retenue est jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'appel d'offres et qu'elle présente le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'accepter la soumission de la firme **Neopos Montréal inc.**, située au 8150, avenue Marco-Polo, Montréal, Québec, H1E 5Y7 au montant de **271 502,94 \$** excluant les taxes, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, pour les services pour le support et la maintenance de CISCO Smartnet et Entente entreprise (téléphonie).

Adopté à l'unanimité

C169-1906 ENTÉRINEMENT DU MANDAT CONFIE À COLLECTO SERVICES REGROUPÉS EN ÉDUCATION POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES SAR130-2019

CONSIDÉRANT que le mandat avec Collecto vient à échéance le 30 septembre 2019

CONSIDÉRANT que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport a participé à 3 mandats pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT qu'il est favorable pour les commissions scolaires de privilégier les regroupements d'achats pour les équipements informatiques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par Collecto;

CONSIDÉRANT que le mandat pour un appel d'offres public devait être confié à COLLECTO au plus tard le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que Collecto a lancé un appel d'offres public le 28 mai 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'entériner le mandat confié à Collecto pour l'acquisition d'équipements informatiques par un appel d'offres public.

Adopté à l'unanimité

**C170-1906 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DU SUIVI DES
DIVULGATIONS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES
COMMIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de nommer un responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles commis par les employés de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Christian Laforest au poste de secrétaire général de la Commission scolaire des Draveurs le 26 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de nommer monsieur Christian Laforest à titre de Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles commis par les employés de la Commission scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C171-1906 COMPTE-RENDU DES DÉMARCHES ET DES
INTERVENTIONS FAITES POUR LE TRAITEMENT
D'UNE PLAINTÉ DE LA PART DE LA MÈRE D'UN
ÉLÈVE (DOSSIER 2018 - 2019- 002)**

CONSIDÉRANT que monsieur Reynald Labelle a été désigné comme protecteur de l'élève aux fins de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de prendre acte et de donner suite au dépôt du compte-rendu des démarches et des interventions faites pour le traitement d'une plainte de la part de la mère d'un élève (Dossier 2018 - 2019- 002).

Abstentions de mesdames Annick Tremblay et Nathalie Dorais-Pagé et de monsieur Jérôme Maltais
Adoptée à majorité

C172 -1906 PARTICIPATION DES COMMISSAIRES, MARIE-FRANCE GAGNON ET JÉRÔME MALTAIS AU BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que les commissaires Marie-France Gagnon et Jérôme Maltais soient autorisés à représenter la Commission scolaire des Draveurs au bal des finissants de la polyvalente Nicolas-Gatineau qui aura lieu le 21 juin 2019 au coût de 75 \$

Adopté à l'unanimité

C173-1906 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE DAVID PIGEON POUR LA FÊTE CHAMPÊTRE ET LE BBQ DE L'ÉCOLE DES TROIS-SAISONS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk que monsieur David Pigeon contribue à la fête champêtre et au BBQ de l'école des Trois-Saisons en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

C174-1906 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR SA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU LIVRE DES FINISSANTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU CHEVAL-BLANC

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que madame Marie-France Gagnon contribue au financement du livre des finissants des élèves de l'école du Cheval-Blanc en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

C175-1906 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR SA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU LIVRE DES FINISSANTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que madame Marie-France Gagnon contribue au financement du livre des finissants des élèves de l'école du Bois-Joli en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

C176-1906 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE STEVE KIRK POUR SA CONTRIBUTION À LA KERMESE DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que monsieur Steve Kirk contribue à la kermesse de l'école de l'Envolée en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

C177-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS À BLANCHE LABRECQUE ET PASCAL SKAF, ÉLÈVES DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR QUI ONT GAGNÉ LE CONCOURS LITTÉRAIRE PROVINCIAL SCRIPTURA DANS LA CATÉGORIE SECONDAIRE 4 ET 5

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que Blanche Labrecque et Pascal Skaf, élèves de la Polyvalente Le Carrefour ont gagné le concours littéraire provincial Scriptura dans la catégorie secondaire 4 et 5;

CONSIDÉRANT le dévouement de tous ces élèves pour l'élaboration de leurs textes respectifs pour concours littéraire provincial Scriptura;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adresser des félicitations à Blanche Labrecque et Pascal Skaf, élèves de la Polyvalente Le Carrefour qui ont gagné le concours littéraire provincial Scriptura dans la catégorie secondaire 4 et 5.

Adopté à l'unanimité

C178-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR MICHEL ENRIGHT, DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS POUR SA NOMINATION COMME PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Enright a été nommé comme président de la Commission professionnelle des services éducatifs de l'Association québécoise des cadres scolaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'adresser des félicitations à monsieur Michel Enright, directeur du Service des ressources éducatives de la Commission scolaire des Draveurs pour sa nomination comme président de la Commission professionnelle des services éducatifs de l'Association québécoise des cadres scolaires.

Adopté à l'unanimité

C179-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS À SÉBASTIEN GIRARD, ÉLÈVE DE LA POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE, QUI A REMPORTÉ LA MÉDAILLE D'ARGENT DE SCIENCE JEUNESSE CANADA POUR SON PROJET CORRECTION ASSISTÉE LORS DE LA FINALE PANCANADIENNE D'EXPO-SCIENCES

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que Sébastien Girard, élève de la Polyvalente de l'Érablière, a remporté la médaille d'argent de Science jeunesse Canada lors de la finale pancanadienne d'Expo-Science;

CONSIDÉRANT le dévouement Sébastien Girard dans l'élaboration de son projet *Correction assistée* pour l'Expo-Sciences ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à Sébastien Girard, élève de la Polyvalente de l'Érablière, qui a remporté la médaille d'argent de Science jeunesse Canada pour son projet correction assistée lors de la finale pancanadienne d'Expo-sciences.

Adopté à l'unanimité

C180-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME MANON DUFOUR, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS, POUR SA NOMINATION COMME DIPLÔMÉE D'INFLUENCE DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que Madame Manon Dufour, directrice générale de la Commission scolaire des Draveurs, a été choisie comme diplômée d'influence de l'École nationale d'administration publique;

IL EST PROPOSÉ par le conseil des commissaires d'adresser des félicitations à Madame Manon Dufour, directrice générale de la Commission scolaire des Draveurs, pour sa nomination comme diplômée d'influence de l'École nationale d'administration publique.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Beaulieu rappelle aux membres que la soirée de l'Ordre du mérite scolaire aura lieu ce samedi 8 juin en précisant que la médaille de bronze sera donnée à madame Micheline Marcotte Boucher et que la médaille d'argent sera offerte à monsieur Yvon Landry.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dionne mentionne aux membres que madame Annie Goudreau, membre du comité de parents a reçu un prix de distinction au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec qui a lieu le 1^{er} juin 2019, à Boucherville.

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

POINTS DIVERS

Monsieur Morin invite tous les membres à se présenter dès 6 h le 18 juin au restaurant Mikes de Gatineau afin de participer à un déjeuner au profit de l'AQETA.

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
3 juin 2019**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 109

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

Il mentionne également qu'il y aura une campagne de sécurité pour le transport scolaire le 23 août prochain entre 13 h et 16 h.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 27 juin 2019 à 19 h 30 au Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C181-1906 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la séance soit levée. Il est 20 h 51.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président